AR CONTROLE DE LEGALITE : 083-479904732-20240628-CA_28062024_32-DE en date du 02/07/2024 ; REFERENCE ACTE : CA_28062024_32

VAR HABITAT - OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

32

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du 28 JUIN 2024

Objet de la délibération :

OLLIOULES
- RESIDENCE «
DOMAINE DE LA
CALADE »
ACQUISITION DE
PARCELLE

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à : LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : M. Thierry ALBERTINI

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : 22 (suite au décès

soudain d'un administrateur)

<u>Présents</u>: Thierry ALBERTINI, Catherine BASCHIERI, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Carmen COINTREL, Thierry DOREAU, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Josée MASSI, Serge PELLEGRIN, Jacques PEYROT, Valérie RIALLAND.

Christian BRIEL ayant donné pouvoir à J GHIO Dalila CHOUIAH ayant donné pouvoir à L GUILLEUX Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à D CAPITAINE Marc LAURIOL, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI

<u>Absents et excusés :</u> Martine ARENAS, Delphine GROSSO, Dominique LAIN.

Représentant du CSE : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

<u>Commissaire du gouvernement :</u> Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Pour faire suite à diverses contraintes techniques liées à l'altimétrie du terrain, le promoteur a dû modifier le plan d'aménagement des voiries et stationnements de l'opération.

Par délibération n°23 en date du 25/10/2022, vous avez autorisé l'acquisition d'une partie de l'emprise de la parcelle BN n°76, qui empiète sur l'emprise des espaces verts affectés à notre bâtiment A et doit donc être incluse dans l'assiette foncière de notre bâtiment.

Il apparait nécessaire d'acquérir ladite partie pour régulariser d'un point de vue juridique la situation matérielle actuelle.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 083-479904732-20240628-CA_28062024_32-DE en date du 02/07/2024 ; REFERENCE ACTE : CA_28062024_32

Initialement cette parcelle devait être cédée par l'Association Syndicale Libre L'Oliveraie (propriétaire des voies et espaces verts de la résidence) mais pour des questions d'organisation juridique, la vente se fera par le promoteur COGEDIM.

Le prix de vente à $1 \in \text{symbolique}$ et la prise en charge des frais par le promoteur demeurent inchangés.

La parcelle concernée par cette acquisition figure au cadastre de la manière suivante :

Commune : OLLIOULES Section : BN

Numéros: 94 pour 11 m² à détacher de la parcelle BN 76

<u>Je vous demande donc de bien vouloir autoriser :</u>

- L'acquisition auprès de la société COGEDIM de la parcelle susvisée moyennant le prix de 1 € symbolique,
- > Autoriser le Directeur Général à régulariser les actes nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI